



COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRE

Réunion du 17 Octobre 2023

Présidence de : Mr ELOY Michel

Présents : Claude MARTINEAU, Dominique GARANGER, FOUASSIER Johann et FORVEILLE Ludovic.

Absents excusés : Jean Francois PERON, CTDA, Michel PERICHET, Jean Paul NOUVEL, Nicolas POTTIER

Assistent : Mickael DUPIN Directeur Administratif, Mme Isabelle MENANT, secrétaire C.D.A et Pascal SOURDIN.

Séance ouverte à 18h30

Préambule

Mr Claude MARTINEAU membre du club de l'ES AZE (528829) ne prend part ni aux délibérations ni aux décisions concernant son club.

Mr Johann FOUASSIER membre du club de l'AMS LE BOURGNEUF LA FORET (519095) ne prend part ni aux délibérations ni aux décisions concernant son club.

Mr Ludovic FORVEILLE membre du club de l'USCP MONTSURS (501972) ne prend part ni aux délibérations ni aux décisions concernant son club.

Mr Michel ELOY membre du club du CA VOUTRE (502234) ne prend part ni aux délibérations ni aux décisions concernant son club.

Le procès-verbal de la réunion du 20 Juin 2023 est adopté à l'unanimité.

1. APPEL

Appel Les décisions de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel en dernier ressort devant la Commission Régionale d'Appel Règlementaire de la Ligue de Football des Pays de la Loire. Ces décisions peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant. Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion



COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRE Réunion du 17 Octobre 2023

2. EXAMEN DES DOSSIERS

LARCHAMP MONTAUDIN (581435)

1 arbitre au club 2 au statut

Anthony POUTEAU vers l'ERNEENNE couvre le club jusqu'en 2025 2026

LAVAL PTT (508674)

1 arbitre au club 2 au statut

Ahmed BENAMEUR a démissionné mais couvre le club pour la saison 2023-2024.

(Article 35 bis Statut de l'arbitrage)

MONTIGNE (526701)

2 arbitres au club 1 au statut

Nino BELLANGER ne couvrira le club qu'en 2027-2028

Droit de changement de club 530€

VILLIERS CHARLEMAGNE (520645)

1 arbitre au club 2 au Statut

Romain BERTRON couvre le club jusqu'en 2025-2026

SITUATION DES CLUBS VIS-A-VIS DU STATUT DE L'ARBITRAGE au 30 Septembre 2023

Les tableaux sont consultables en Annexes 1 et 2.

Prochaine réunion : À définir.

Séance levée à 19 h 30.

Le PRÉSIDENT de séance,
Michel ELOY.

Annexe 1 - Situation des clubs au titre de l'article 41.1 du Statut de l'Arbitrage

				OBLIGATION				ANALYSE INFORMATIVE							
N° Affiliation	Nom	Année d'infraction à l'issue de la saison n-2 (2021-2022)	Année d'infraction à l'issue de la saison n-1 (2022-2023)	Niveau	Nombre d'arbitres requis			Situation au 30/09/2023							
					Total	Dont Majeur	dont formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours	Nombre d'arbitre répertorié				Nombre d'arbitre manquant	Année d'infraction	Références Sportives	
								Total	Dont Majeur	Dont Très jeune Arbitre	dont formé et reçu avant le 31 mars de la saison en cours			Mutés 2022-2023	Accession
522678	AHUILLE	1	2	D1	2	1		0	0						
531062	ARGENTON NOTRE DAME			D4	0			0							
520665	ARGENTRE	1		D2	1			2							
510494	ARON			D1	2	1		2	2						
551137	ASTILLE COSMES	1	2	D2	1			1							
528601	ATHEE			D3	1			1							
528829	AZE			D2	1			2							
518642	LA BACONNIERE	2	3	D3	1			1							
517121	BALLEE			D2	1			2							
548732	BALLOTS			D3	1			1							
532697	LA BAZOGE MONTPINCON		1	D1	2	1		0	0						
519096	BAZOUERS			D3	1			1							
522679	BEAULIEU SUR OUDON			D4	0			1							
554129	LA BIGOTTIERE ALEXAIN	1	2	D3	1			0							
530240	BOUCHAMPS LES CRAONS			D2	1			1							
519095	LE BOURGNEUF LA FORET		1	D1	2	1		2	2						
516185	BRECE			D3	1			2							
560409	LA BRULATTE-LA GRAVELLE			D3	1			0							
519704	CHAILLAND	3 et plus		D3	1			0							
502283	CHANTRIGNE		1	D1	2	1		1	1						

OBLIGATION

ANALYSE INFORMATIVE

N° Affiliation	Nom	Année d'infraction à l'issue de la saison n-2 (2021-2022)	Année d'infraction à l'issue de la saison n-1 (2022-2023)	OBLIGATION				ANALYSE INFORMATIVE							
				Niveau	Nombre d'arbitres requis			Situation au 30/09/2023							
					Total	Dont Majeur	dont formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours	Nombre d'arbitre répertorié				Nombre d'arbitre manquant	Année d'infraction	Références Sportives	
Total	Dont Majeur	Dont Très jeune Arbitre	dont formé et reçu avant le 31 mars de la saison en cours	Mutés 2022-2023	Accession										
532698	LA CHAPELLE CRAONNAISE	1	2	D4	0			1							
545668	LA CHARNIE	1	2	D3	1			0							
534948	CHATRES LA FORET			D3	1			1							
522037	CHEMAZE		1	D2	1			1							
554128	CHEMERE LA BAZOUGE			D3	1			1							
526367	COMMER			D2	1			1							
509056	CONGRIER	1	2	D2	1			1							
523864	SC ANJOU			D1	2	1		2	2						
529820	COURBEVILLE	1	2	D3	1			0							
546894	CUILLE SAINT POIX			D3	1			2							
523235	DESERTINES	1	2	D3	1			0							
524528	LA DOREE			D3	1			0							
531063	FORCE			D1	2	1		1	0						
502219	FOUGEROLLES	3	4+	D2	1			0							
548110	FROMENTIERES			D3	1			0							
502354	LE GENEST ST ISLE			D2	1			3							
501957	GORRON			D1	2	1		3	3						
522681	GRAZAY	1	2	D3	1			0							
502284	GREZ EN BOUERE	1	2	D3	1			0							
525077	ASL HUISSERIE	1		D1	2	1		2	2						
502189	FC DE L' AISNE			D1	2	1		2	1						

OBLIGATION

ANALYSE INFORMATIVE

N° Affiliation	Nom	Année d'infraction à l'issue de la saison n-2 (2021-2022)	Année d'infraction à l'issue de la saison n-1 (2022-2023)	OBLIGATION				ANALYSE INFORMATIVE							
				Niveau	Nombre d'arbitres requis			Situation au 30/09/2023							
					Total	Dont Majeur	dont formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours	Nombre d'arbitre répertorié				Nombre d'arbitre manquant	Année d'infraction	Références Sportives	
Total	Dont Majeur	Dont Très jeune Arbitre	dont formé et reçu avant le 31 mars de la saison en cours	Mutés 2022-2023	Accession										
550030	JUVIGNE			D2	1			2							
552967	LANDIVY PONTMAIN			D2	1			1							
581435	LARCHAMP MONTAUDIN			D2	1			2							
501908	LAVAL FA			D2	1			3							
581445	LAVAL MAGHREB	2		D1	2	1		2	2						
508674	LAVAL ASPTT	1		D1	2	1		2	1						
561107	LAVAL OUTREMER			D3	1			1							
860586	LAVAL ASSUM		1	D3	1			0							
553223	LIVRE LA TOUCHE			D4	0			0							
523237	LOUPFOUGERES			D4	0			1							
524234	MAISONCELLES	1	2	D3	1			0							
548955	MARCILLE			D3	1			1							
522467	MENIL	2		D3	1			1							
522683	MONTENAY		1	D1	2	1		1,5	1						
526701	MONTIGNE LE BRILLANT			D2	1			1							
519655	MONTJEAN	1	2	D3	1			0							
527412	MOULAY	1	2	D2	1			0							
525090	NEAU		1	D3	1			0							
515240	NUILLE			D2	1			2							
508674	OISSEAU			D3	1			1							
529592	PARIGNE SUR BRAYE	1	2	D2	1			1							

OBLIGATION

ANALYSE INFORMATIVE

N° Affiliation	Nom	Année d'infraction à l'issue de la saison n-2 (2021-2022)	Année d'infraction à l'issue de la saison n-1 (2022-2023)	OBLIGATION				ANALYSE INFORMATIVE							
				Niveau	Nombre d'arbitres requis			Situation au 30/09/2023							
					Total	Dont Majeur	dont formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours	Nombre d'arbitre répertorié				Nombre d'arbitre manquant	Année d'infraction	Références Sportives	
Total	Dont Majeur	Dont Très jeune Arbitre	dont formé et reçu avant le 31 mars de la saison en cours	Mutés 2022-2023	Accession										
522036	PARNE SUR ROC		1	D2	1			0,5							
523236	LE PAS			D4	0			0							
560757	PLACE		1	D2	1			0							
502058	PRE EN PAIL		1	D1	2	1		2	2						
501970	QUELAINES	1		D2	1			1							
500449	RENAZE - ST SATURNIN	1		D3	1			0							
531052	LA ROUAUDIÈRE			D3	1			0							
551500	RUILLE LOIRON			D2	1			1,5							
519960	SUD OUEST MAYENNAIS	1		D2	1			1							
517517	SAINT BRICE		1	D3	1			0							
546370	SAINT CYR EN PAIL			D4	0			0							
513749	ST DENIS D'ANJOU	1		D1	2	1		1	1						
534134	SAINT FORT	3		D4	0			0							
521116	SAINT FRAIMBAULT	1	2	D2	1			0							
514758	SAINT GEORGES BUTTAVENT			D2	1			2,5							
580642	SAINT GERMAIN VALLEE D'ORTHE	2	3	D2	1			1							
529593	SAINT GERMAIN LE FOUILLOUX			D2	1			1							
517452	SAINT JEAN SUR MAYENNE	4et plus		D2	1			2							
523238	SAINT MARS SUR COLMONT			D4	0			0							
512555	SAINT PIERRE DES LANDES	1	2	D2	1			0							
502329	SAINT PIERRE DES NIDS	1	2	D4	1			1							

OBLIGATION

ANALYSE INFORMATIVE

N° Affiliation	Nom	Année d'infraction à l'issue de la saison n-2 (2021-2022)	Année d'infraction à l'issue de la saison n-1 (2022-2023)	Nombre d'arbitres requis				Situation au 30/09/2023							
				Niveau	Total	Dont Majeur	dont formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours	Nombre d'arbitre répertorié				Nombre d'arbitre manquant	Année d'infraction	Références Sportives	
								Total	Dont Majeur	Dont Très jeune Arbitre	dont formé et reçu avant le 31 mars de la saison en cours			Mutés 2022-2023	Accession
510493	SAIBNT PIERRE LA COUR PORT BRILLET	1	2	D1	2	1		2	1						
527070	STE GEMMES SPORT			D3	1			2							
549937	SIMPLE MARIGNE		4 et plus	D3	1			0							
521840	VAIGES		1	D1	2	1		1	1						
546252	VAUDAIGU			D3	1			0							
525495	VAUTORTE			D4	0			0							
520645	VILLIERS CHARLEMAGNE			D2	1			2							
502234	VOUTRE	1	2	D2	1			1							

Annexe 2 - Situation des clubs au titre de l'article 41.4 du Statut de l'Arbitrage

DISTRICT DE LA MAYENNE

ANALYSE INFORMATIVE

Niveau	N° Affiliation	Nom	Année d'infraction à l'issue de la saison n-2 (2021-2022)	Année d'infraction à l'issue de la saison n-1 (2022-2023)	Nombre d'arbitres requis art.41.4 Total	Situation au 30/09/2023				
						Nombre d'arbitre répertorié	Nombre d'arbitre manquant	Amende	Année d'infraction à l'issue de la saison	Sanction Financière
						Total				
D1	522678	AHUILLE	1	2	2	0	0			
D4	531062	ARGENTON NOTRE DAME			1	0				
D2	520665	ARGENTRE	1		2	2				
D1	510494	ARON	1		2	2				
D2	551137	ASTILLE COSMES	1	2	1	1				
D3	528601	ATHEE			1	1				
D2	528829	AZE			2	2				
D3	518642	LA BACONNIERE	2	3	1	1				
D2	517121	BALLEE			2	2				
D3	548732	BALLOTS			1	1				
D1	532697	LA BAZOGE MONTPINCON			1	0				
D3	519096	BAZOUGERS			1	1				
D4	522679	BEAULIEU SUR OUDON			1	1				
D3	554129	LA BIGOTTIERE ALEXAIN	1	2	1	0				
D2	530240	BOUCHAMPS LES CRAON		1	2	1				
D1	519095	LE BOURGNEUF LA FORET		1	2	2				
D3	516188	BRECE			1	2				
D3	560409	LA BRULATTE-LA GRAVELLE	1	2	1	0				
D4	519704	CHAILLAND	3	4	1	0				
D1	502283	CHANTRIGNE		1	2	1				

DISTRICT DE LA MAYENNE

ANALYSE INFORMATIVE

Niveau	N° Affiliation	Nom	Année d'infraction à l'issue de la saison n-2 (2021-2022)	Année d'infraction à l'issue de la saison n-1 (2022-2023)	Nombre d'arbitres requis art.41.4	Situation au 30/09/2023				
					Total	Nombre d'arbitre répertorié	Nombre d'arbitre manquant	Amende	Année d'infraction à l'issue de la saison	Sanction Financière
						Total				
D4	532698	LA CHAPELLE CRAONNAISE	1	2	1	1				
D3	545668	LA CHARNIE	1	2	1	0				
D3	534948	CHATRES LA FORET			1	1				
D2	522037	CHEMAZE		1	2	1				
D3	554128	CHEMERE LA BAZOUGE			1	1				
D2	526367	COMMER			1	1				
D3	509056	CONGRIER	1	2	1	1				
D1	523864	SC ANJOU			2	2				
D3	529820	COURBEVEILLE	1	2	1	0				
D3	546894	CUILLE SAINT POIX			1	2				
D3	523235	DESERTINES	1	2	1	0				
D3	524528	LA DOREE			1	0				
D1	531063	FORCE			2	1				
D2	502219	FOUGEROLLES	3	4	1	0				
D3	548110	FROMENTIERES	1	2	1	0				
D2	502354	LE GENEST ST ISLE			2	3				
D1	501957	GORRON			2	3				
D3	522681	GRAZAY	1	2	1	0				
D3	502284	GREZ EN BOUERE	1	2	1	0				
D1	525077	L'HUISSERIE	1		2	2				
D1	502189	FC DE L' AISNE	2	3	2	2				

DISTRICT DE LA MAYENNE

ANALYSE INFORMATIVE

Niveau	N° Affiliation	Nom	Année d'infraction à l'issue de la saison n-2 (2021-2022)	Année d'infraction à l'issue de la saison n-1 (2022-2023)	Nombre d'arbitres requis art.41.4	Situation au 30/09/2023				
					Total	Nombre d'arbitre répertorié	Nombre d'arbitre manquant	Amende	Année d'infraction à l'issue de la saison	Sanction Financière
						Total				
D2	550030	JUVIGNE			2	2				
D2	552967	LANDIVY PONTMAIN	2	3	2	1				
D3	581435	LARCHAMP MONTAUDIN			1	2				
D2	501908	LAVAL FA			1	3				
D1	581445	LAVAL MAGHREB	3	4	2	2				
D1	508674	LAVAL ASPPT	1		3	2				
D3	561107	LAVAL OUTREMER		1	1	1				
D3	860586	LAVAL ASSUM	1	2	1	0				
D4	553223	LIVRE LA TOUCHE	2	3	1	0				
D4	523237	LOUPFOUGERES			1	1				
D3	524234	MAISONCELLES	1	2	1	0				
D3	548955	MARCILLE			1	1				
D3	522467	MENIL	2		1	1				
D1	522683	MONTENAY	1	2	2	1,5				
D2	526701	MONTIGNE LE BRILLANT			1	1				
D3	519655	MONTJEAN	1	2	1	0				
D2	527412	MOULAY	1	2	1	0				
D3	525090	NEAU	1	2	1	0				
D2	515240	NUILLE			1	2				
D3	508674	OISSEAU			1	1				
D2	529592	PARIGNE SUR BRAYE	1	2	2	1				

DISTRICT DE LA MAYENNE

ANALYSE INFORMATIVE

Niveau	N° Affiliation	Nom	Année d'infraction à l'issue de la saison n-2 (2021-2022)	Année d'infraction à l'issue de la saison n-1 (2022-2023)	Nombre d'arbitres requis art.41.4	Situation au 30/09/2023				
					Total	Nombre d'arbitre répertorié	Nombre d'arbitre manquant	Amende	Année d'infraction à l'issue de la saison	Sanction Financière
						Total				
D2	522036	PARNE SUR ROC		1	1	0,5				
D4	523236	LE PAS	1	2	1	0				
d2	560757	PLACE	1	2	1	0				
D1	502058	PRE EN PAIL		1	2	2				
D2	501970	QUELAINES	1	2	2	1				
D2	500449	RENAZE ST SATURNIN	2	3	1	0				
D3	531052	LA ROUAUDIERE	1	2	1	0				
D2	551500	RUILLE LOIRON	1	2	2	1,5				
D2	519960	SUD OUEST MAYENNE	2	3	2	1				
D3	517517	SAINT BRICE	2	3	1	0				
D4	564370	SAINT CYR EN PAIL			1	0				
D1	513749	SAINT DENIS D'ANJOU	1	2	2	1				
D4	534134	SAINT FORT	3	4	1	0				
D2	521116	SAINT FRAIMBAULT	1	2	2	0				
D2	514758	SAINT GEORGES BUTTAVENT			2	2,5				
D2	580642	SAINT GERMAIN VALLEE D'ORTHE	2	3	1	1				
D2	529593	SAINT GERMAIN LE FOUILLOUX	2	3	2	1				
D2	517452	SAINT JEAN SUR MAYENNE	3		1	2				
D4	523238	SAINT MARS SUR COLMONT	3	4	1	0				
D2	512555	SAINT PIERRE DES LANDES	3	4	2	0				
D4	502329	SAINT PIERRE DES NIDS	1	2	1	1				

DISTRICT DE LA MAYENNE

ANALYSE INFORMATIVE

Niveau	N° Affiliation	Nom	Année d'infraction à l'issue de la saison n-2 (2021-2022)	Année d'infraction à l'issue de la saison n-1 (2022-2023)	Nombre d'arbitres requis art.41.4 Total	Situation au 30/09/2023				
						Nombre d'arbitre répertorié	Nombre d'arbitre manquant	Amende	Année d'infraction à l'issue de la saison	Sanction Financière
						Total				
D1	510493	SAINTE PIERRE LA COUR PORT BRILLET	1	2	2	2				
D4	527070	SAINTE GEMMES			1	2				
D3	549937	SIMPLE MARIGNE	3	4	1	0				
D1	521840	VAIGES	1	2	2	1				
D3	546252	VAUDAIGU		1	1	0				
D4	525495	VAUTORTE		1	1	0				
D2	520645	VILLIERS CHARLEMAGNE	3	4	2	2				
D2	502234	VOUTRE	1	2	2	1				